



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1517^e SÉANCE : 5 DÉCEMBRE 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1517)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 27 novembre 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal (S/9513)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT DIX-SEPTIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 5 décembre 1969, à 10 h 30.

Président : M. V. J. MWAANGA (Zambie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1517)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 27 novembre 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal (S/9513).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Avant d'adopter l'ordre du jour et de poursuivre l'examen de la question dont le Conseil est saisi, je voudrais vous informer que notre calendrier des réunions pour ce mois-ci est chargé. Je demanderai donc aux membres du Conseil qui ont l'intention de faire des déclarations et de participer au débat de bien vouloir s'inscrire le plus vite possible auprès du Secrétariat. Cela nous permettra d'accélérer nos travaux. Je suis certain que nous souhaitons tous passer les fêtes de Noël en famille.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 27 novembre 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal (S/9513)

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément à l'usage du Conseil et au règlement intérieur provisoire, ainsi qu'à la décision prise à la 1516ème séance hier après-midi, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Portugal, de la Guinée et du Maroc à prendre place à la table du Conseil afin de participer aux débats sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. F. B. de Miranda (Portugal), M. M. L. Condé (Guinée), et M. A. T. Benhima (Maroc) prennent place à la table du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Hier soir, j'ai reçu une lettre des représentants permanents du Libéria, de

Madagascar, de la Sierra Leone et de la Tunisie, qui a été distribuée aujourd'hui sous la cote S/9531. Ces quatre représentants manifestent le désir d'être invités à participer aux délibérations du Conseil et, s'il n'y a pas d'objection, je les inviterai à participer à la discussion sans droit de vote conformément à la pratique habituelle et au règlement intérieur provisoire du Conseil.

4. Etant donné que je n'entends pas d'objection, j'en conclus que le Conseil approuve ces invitations. Faute de place à la table du Conseil, j'inviterai les quatre représentants à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. L. H. Diggs (Libéria), M. B. Rabetafika (Madagascar), M. D. Nicol (Sierra Leone) et M. A. M'Sadek (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés.

5. **M. BOYE** (Sénégal) : Monsieur le Président, vous me permettez de prendre brièvement la parole pour vous dire que le Sénégal met au défi le représentant du Portugal de prouver le soutien des troupes sénégalaises à des attaques du PAIGC (Partido Africano de Independência da Guiné e Cabo Verde), car la vérité est à l'opposé de l'affirmation de M. Miranda.

6. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le représentant du Portugal souhaite-t-il répondre à la question qui vient d'être posée par le représentant du Sénégal ?

7. **M. MIRANDA** (Portugal) [*traduit de l'anglais*] : Je répondrai certainement à la déclaration que vient de faire le représentant du Sénégal, mais je demanderai la parole plus tard.

8. **M. BERARD** (France) : Monsieur le Président, je m'associe en toute cordialité aux félicitations que vous avez adressées à vos deux prédécesseurs à la présidence. Les rares qualités de l'un et de l'autre sont depuis de longues années connues et appréciées aux Nations Unies. Vous appartenez, Monsieur le Président, à une plus jeune génération, mais jamais ne s'est mieux justifié et appliqué le vers bien connu et si souvent cité du poète français : "La valeur n'attend pas le nombre des années." Depuis que vous collaborez à nos travaux des Nations Unies et spécialement aux travaux du Conseil, chacun de nous a acquis une pleine et amicale confiance dans la manière dont vous conduirez vos réunions.

9. A plusieurs reprises déjà, le Conseil de sécurité a été saisi de plaintes d'Etats africains faisant suite à la violation de leur intégrité territoriale par des éléments des forces armées portugaises. Le Sénégal, pays de longue date notre ami, qui depuis son indépendance a apporté une contribution constante au développement de cordiales relations entre les Etats et qui, depuis 1961, a fait preuve d'une longue et méritoire patience face à la pression continue exercée sur sa frontière, n'a malheureusement pas été épargné. A deux reprises déjà, en avril 1963 et en mai 1965, des incursions militaires portugaises sur son territoire l'ont contraint à saisir le Conseil d'incidents éminemment regrettables. Le Conseil, par ses résolutions 178 (1963) et 204 (1965), a déploré ces violations de souveraineté et demandé au Gouvernement de Lisbonne de prendre toutes mesures nécessaires pour en éviter le renouvellement.

10. Ma délégation doit constater que de telles mesures, si elles ont été prises par le Gouvernement portugais, n'ont pas revêtu l'efficacité souhaitée par le Conseil puisque de nouveau celui-ci est appelé à connaître d'une plainte sénégalaise relative à un incident qui a fait un mort et huit blessés, pour la plupart d'ailleurs des femmes et des enfants. Elle montre en effet que ces bombardements, exécutés semble-t-il par des canons de 105, ont fait des victimes, toutes civiles. Ma délégation avait pris acte avec satisfaction de la déclaration d'intention dont fait état la résolution 178 (1963), selon laquelle le Gouvernement portugais entendait respecter scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Sénégal. Ma délégation regrette d'autant plus vivement qu'un tel engagement n'ait pu être tenu même si, comme le soutient le représentant du Portugal, l'action des forces armées de son pays devait être considérée comme répondant à la provocation de bandes armées, vraisemblablement du reste étrangères au Sénégal, mais qui auraient trouvé refuge sur le territoire de ce dernier.

11. A travers les siècles, la France et le Portugal, pays presque voisins, appartenant tous deux à l'Europe atlantique, ont entretenu des rapports caractérisés par l'estime mutuelle et par la cordialité. Ma délégation se doit cependant de se prononcer aujourd'hui clairement : elle ne peut, quels que puissent être les motifs invoqués par le Portugal, approuver des mesures contraires à l'Article 2 de la Charte, qui prie les Membres de l'Organisation de régler "leurs différends internationaux par des moyens pacifiques", et de s'abstenir, "dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force... contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat".

12. Gardant à l'esprit ce principe, ma délégation aurait souhaité que, plutôt que de recourir à une action militaire, le Portugal recherchât par la voie de négociations bilatérales la solution de difficultés dont le Sénégal n'apparaît nullement responsable. Elle se souvient du reste que la délégation portugaise, notamment lors de la 1486^{ème} séance de notre conseil consacrée à la plainte de la Zambie le 18 juillet 1969, s'était prononcée en faveur de négociations de cette nature.

13. Ma délégation demande, pour ces raisons, que soit adoptée par notre conseil une résolution qui puisse appa-

raître satisfaisante au Sénégal et qui contribue à apporter une solution durable aux problèmes dont il nous a saisis.

14. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je remercie M. Bérard, représentant de la France, d'avoir bien voulu m'adresser de si chaleureux compliments et notamment d'avoir dit que j'appartiens à la jeune génération. Ma présence dans cet important conseil est la preuve que les Nations Unies sont décidées à combler le fossé qui sépare les générations.

15. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Sierra Leone, M. Nicol. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

16. M. NICOL (Sierra Leone) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation désire vous féliciter à l'occasion de votre nomination au poste de président du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que votre sagesse et votre objectivité permettront ce mois-ci au Conseil d'exercer ses fonctions comme il convient. Nous souhaitons également féliciter lord Caradon, représentant du Royaume-Uni, et M. Yost, représentant des Etats-Unis, qui se sont acquittés avec succès de leur mandat présidentiel.

17. Au cours de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, le Manifeste sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine¹ a reçu l'appui de la grande majorité des Etats Membres. C'est une déclaration en faveur de la liberté, de l'élimination du racisme et du maintien de l'intégrité territoriale des Etats africains indépendants. La lettre du 27 novembre 1969 [S/9513] nous a mis au fait — moins d'un mois après qu'elle eut eu lieu — de l'attaque brutale perpétrée par le Portugal contre un Etat africain indépendant, le Sénégal, attaque au cours de laquelle il y a eu au moins un mort et plusieurs blessés. A la fin de l'intervention qu'il a faite au cours du débat sur le Manifeste de l'OUA, le représentant du Portugal a dit en conclusion que son gouvernement désirait tendre une main amicale aux pays africains. Mais le dernier acte d'agression commis par le Portugal montre bien que ce pays, loin d'offrir son amitié, cherche au contraire à se livrer à la destruction systématique et à des attaques brutales. Ma délégation s'est donc jointe à celles d'autres pays pour demander la convocation du Conseil de sécurité [S/9524 et Add.1] afin d'examiner cette question.

18. La Guinée (Bissau) a des frontières communes, au nord, avec la région de la Casamance de la République libre et indépendante du Sénégal et, au sud, avec la partie nord de la République de Guinée. En 1951, afin de soustraire ces territoires au contrôle des Nations Unies, le Portugal avait déclaré que le Mozambique, l'Angola, la Guinée (Bissau) et ses autres territoires coloniaux constituaient des provinces d'outre-mer du Portugal, cherchant ainsi à donner l'impression que ces territoires faisaient partie intégrante du Portugal. Dix ans plus tard, en 1961, des lois avaient été promulguées pour conférer aux habitants de ces territoires la nationalité portugaise et le droit d'être représentés à Lisbonne. Toutefois, en ce qui concerne les Africains, ces mesures se sont révélées fallacieuses et malhonnêtes, et des

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

millions d'Africains sont encore gouvernés par des administrateurs portugais dictatoriaux et sont encore assujettis à des procédures injustes de justification de leur identité dont les effets sont analogues à ceux des lois sur les laissez-passer et les relèguent, en fait, à l'état de citoyens de deuxième classe. Le droit de vote a été subordonné à des conditions telles que, dans certains territoires, moins de 2 p. 100 des Africains peuvent l'exercer.

19. La déclaration souvent citée selon laquelle le racisme n'existe pas dans les territoires portugais est d'ailleurs également malhonnête puisqu'elle ne s'applique qu'à une infime minorité, certainement moins de 5 p. 100 de la population, et que la plupart des *assimilados*, c'est-à-dire des Africains jugés dignes d'acquérir la citoyenneté portugaise, des mulâtres et des Gowans sont condamnés à un statut qui leur permet rarement d'atteindre les plus hautes fonctions dans leur pays dans les domaines social, économique et politique.

20. 'Devant une telle dictature, reposant sur le travail forcé, la cruauté arbitraire et le meurtre, il n'est pas surprenant que, dans toutes ces prétendues provinces d'outre-mer, l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau), des Africains aient dû combattre et lutter pour leur liberté. La Guinée (Bissau), l'Angola et le Mozambique ne sont pas des provinces du Portugal, comme ce pays colonialiste voudrait le faire croire. Ce sont en réalité des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Ce fait est amplement prouvé par la résolution 1542 (XV) de l'Assemblée générale, de même que par d'autres résolutions de cet organe.

21. Le Portugal s'est doté d'un arsenal approprié pour opprimer les Africains et leur refuser leur droit inaliénable à la liberté. Les crédits qu'il a affectés à cette fin dépassent 200 millions de dollars par an. Il continue de recevoir l'appui des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) sous prétexte qu'il constitue un élément important du système de défense de cette organisation, argument de moins en moins fondé si l'on tient compte des accords que concluent les grandes puissances en matière de désarmement et de leurs tentatives pour aboutir à une détente. Cet argument paraît, d'ailleurs, encore moins pertinent lorsqu'on considère la compétence dont font manifestement preuve des pays africains comme la Zambie, le Sénégal et la Guinée, pays voisins des colonies portugaises opprimées, qui sont capables de conduire leurs affaires avec efficacité et, selon toute évidence, dans la stabilité.

22. Les Africains de la Guinée (Bissau) contrôlent en pratique de grandes parties de l'intérieur du pays et paralysent l'administration portugaise, comme l'ont indiqué divers observateurs éminents qui ont visité le pays, et notamment Basil Davidson.

23. Le Portugal, manifestement déconcerté par les revers que lui ont infligés les combattants de la liberté, se livre aujourd'hui à de dangereux actes d'agression contre son voisin le Sénégal, dont le président, Léopold Senghor, a cherché, dit-on, à mettre fin par la persuasion et pacifiquement au colonialisme portugais.

24. Cette attaque portugaise contre le Sénégal que nous examinons actuellement n'a rien de nouveau, loin de là. Les

résolutions 178 (1963) et 204 (1965) du Conseil de sécurité témoignent de l'attitude adoptée antérieurement par le Conseil lorsqu'il a rejeté les prétentions du Gouvernement portugais et lui a interdit de pénétrer au Sénégal.

25. Nous avons également appris, au cours de ces deux derniers jours, que le Portugal avait attaqué un autre pays voisin, la République de Guinée, commettant ainsi un double acte d'agression [S/9525]. Ces deux pays africains ont fait preuve de beaucoup de modération car ensemble ils pouvaient facilement écraser les Portugais en Guinée (Bissau). Ces actes de provocation et d'agression constituent sans aucun doute une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et devraient, de l'avis de ma délégation, être vigoureusement condamnés par le Conseil.

26. Nous considérons comme une violation flagrante des droits de l'homme et comme une réaction d'insensibilité, voire de brutalité devant les tendances progressistes modernes, le fait qu'à la veille du dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Portugal, armé et appuyé par de riches alliés, ait poursuivi ses attaques contre trois pays africains indépendants.

27. Ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer l'idée de représailles dans l'exercice d'un prétendu droit de légitime défense, idée que le représentant du Portugal a invoquée pour justifier les actes des forces de son gouvernement. Nous sommes en désaccord complet avec toute idée, expresse ou implicite, selon laquelle les pays qui aideraient les mouvements de libération nationale à favoriser des droits et aspirations naturels – c'est-à-dire à permettre aux peuples et aux pays coloniaux d'accéder à l'indépendance – commettraient un crime. Une telle affirmation serait en conflit avec les résolutions de l'Organisation.

28. Le représentant du Portugal a cité l'Article 33 de la Charte, qui se lit comme suit :

"1. Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.

"2. Le Conseil de sécurité, s'il le juge nécessaire, invite les parties à régler leur différend par de tels moyens."

Ma délégation est d'avis que la présente plainte tombe sous le coup des dispositions de cet article.

29. Le raisonnement du représentant du Portugal, et sa logique apparente, reposent sur une hypothèse inexacte, à savoir que les provinces d'outre-mer du Portugal sont portugaises. Comme ma délégation l'a indiqué, cela n'est pas vrai. Les habitants de ces territoires ne semblent pas être d'accord sur ce point. La présence au Sénégal de 50 000 réfugiés de Guinée (Bissau) ne reflète pas la réaction d'un peuple à un régime populaire.

30. La vérité est que la persécution constante des Africains dans ces régions, l'incendie de villages entiers, le bombarde-

ment de lieux habités par des femmes et des enfants innocents, ont poussé des milliers d'Africains à chercher refuge au-delà des frontières dans des pays africains libres et indépendants. L'armée portugaise les a poursuivis au-delà de ces frontières et a tué ceux qui leur avaient donné asile. Le représentant du Portugal a pu fournir des indications de temps très précises à propos des morts et des blessés causés par les attaques des forces sénégalaises, mais alors pourquoi ne nous donne-t-il pas le détail des autres victimes, comme l'a fait le représentant du Sénégal qui a montré clairement que des femmes, des enfants et des vieillards avaient été tués et blessés ?

31. Le colonialisme portugais se caractérise par l'oppression de millions d'Africains. L'anachronisme barbare de la position qu'adopte le Portugal au XXème siècle témoigne de l'anachronisme du Portugal métropolitain et de l'échec de sa politique coloniale et intérieure.

32. Les plaintes dont nous sommes saisis constituent une preuve supplémentaire de l'oppression dont les Africains sont victimes dans les territoires placés sous la domination portugaise et nous devons les traiter avec la plus grande fermeté.

33. Aux yeux de ma délégation, il est clair que l'heure est venue d'adopter des mesures radicales afin de redresser une situation qui ne cesse de se détériorer.

34. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Libéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et lui donne la parole.

35. **M. DIGGS** (Libéria) (*traduit de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec une légitime fierté et en communion de sentiment avec vous que je vous félicite de votre accession à la présidence de notre auguste assemblée pour ce mois-ci. Ma délégation et le Gouvernement du Libéria vous sont reconnaissants d'avoir fait droit à notre demande de prendre part aux débats sur la grave question dont le Conseil est maintenant saisi, à savoir l'agression portugaise.

36. Ce n'est pas la première fois que la délégation libérienne intervient au Conseil à propos d'une agression portugaise en Afrique. En fait, il y a quelques mois seulement, ma délégation est intervenue au Conseil pour demander que des mesures soient prises contre le Portugal dont le Gouvernement sis à Lisbonne pratique systématiquement une politique de terreur et de destruction sur le continent africain. Dans la plainte déposée par le Sénégal au sujet du bombardement d'un village sénégalais par les forces portugaises, qui fait l'objet du document S/9513 du Conseil de sécurité, la situation est exposée avec suffisamment de détails pour que je n'aie pas besoin d'y revenir. Dans son intervention d'hier, M. Ibrahima Boye, représentant du Sénégal, nous a donné une idée exacte des agressions incessantes du Portugal contre son pays; je crois donc devoir affirmer maintenant devant le Conseil que le représentant du Gouvernement portugais sis à Lisbonne a, à mon avis, posé des questions n'ayant aucun rapport avec le sujet et a cherché à se disculper, avec pour seul résultat de provoquer notre incrédulité.

37. En tuant et blessant des innocents, on a plongé un paisible village sénégalais dans l'horreur de la guerre. Aussi

est-ce avec émotion et un profond sentiment d'amertume que ma délégation désire une fois encore appeler l'attention sur ces actes d'agression perpétrés par une puissance étrangère européenne sur le continent africain.

38. Le Gouvernement du Portugal sis à Lisbonne appartient à l'une des alliances militaires les plus fortes du monde actuel. Ma délégation constate avec une vive inquiétude que le Portugal reçoit de ses alliés de l'OTAN une aide militaire active lui permettant d'étouffer les aspirations légitimes des populations des territoires africains administrés par le Portugal qui luttent pour conquérir leur droit à l'autonomie et à l'indépendance. Une des raisons pour lesquelles ces livraisons d'armes inquiètent ma délégation est que, comme le savent tous les membres du Conseil, les ressources limitées du Portugal lui interdiraient de mener cette politique d'agression s'il ne bénéficiait pas du soutien actif et de la participation de ses alliés de l'OTAN.

39. A cet égard, permettez-moi de vous renvoyer à un article paru dans le numéro du 27 octobre 1969 du magazine *Newsweek*, dont l'auteur considère le Portugal comme le pays le plus pauvre et le plus arriéré d'Europe. Malgré cela, ce pays est capable d'entretenir une armée de plus de 150 000 hommes dans les territoires africains sous sa domination. Il est également bien connu que le Portugal demande aux Etats-Unis, en contrepartie du renouvellement du bail des installations militaires des Etats-Unis aux Açores, l'exécution d'un programme de modernisation de ses armements, dont le coût, étalé sur les cinq années à venir, dépassera 200 millions de dollars.

40. L'hégémonie coloniale portugaise en Afrique est un outrage à la communauté mondiale tout entière et les pays qui se refusent à condamner les actes sauvages de terrorisme commis par le Portugal et à prendre des mesures pour y mettre fin seront durement jugés par l'opinion mondiale et la postérité. Les peuples africains sont vigilants et n'ignorent rien des discussions qui ont lieu en cette enceinte. L'intervention militaire portugaise, qui a semé la mort et la destruction dans la République amie du Sénégal, ne fera que renforcer la détermination de la population opprimée de la Guinée (Bissau), décidée à secouer le joug portugais avec toute l'aide que les membres de l'Organisation de l'unité africaine pourront lui accorder pour mener ce juste combat.

41. **M. J. Rudolph Grimes**, ministre des affaires étrangères du Libéria, a déclaré devant l'Assemblée générale en 1962 :

"On peut comprendre que les communautés non africaines . . . répugnent à renoncer aux privilèges dont elles jouissent. On ne peut comprendre qu'elles ne se rendent pas compte que, dans leur propre intérêt, il faut qu'elles surmontent cette répugnance. N'ont-elles rien lu de l'histoire contemporaine ? Ne constatent-elles pas que les guerres coloniales qui se sont succédé depuis 1945 ont toutes abouti à la défaite de la cause coloniale moribonde . . . Les non-Africains qui révent encore de se maintenir au pouvoir en Afrique doivent renoncer à remporter un succès . . . Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est prolonger une bataille perdue d'avance, une guerre toujours plus implacable et plus vaine à mesure que les mois et les années passeront, emportant avec eux les dernières

chances d'une réconciliation. Prions pour que ceux qui cherchent vainement à maintenir le livre de l'histoire ouvert à la [même] page comprennent leur erreur et changent de sentiment avant qu'il ne soit trop tard²."

42. Nous avons dit à maintes reprises que l'agression portugaise est loin d'être localisée et qu'elle a pour objet de créer un état de guerre en Afrique, en dépit de l'intention manifeste qu'ont les peuples africains de se libérer par des moyens pacifiques.

43. A ce propos, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur les travaux de la cinquième Conférence des Etats d'Afrique orientale et centrale, qui s'est tenue cette année au mois d'avril à Lusaka, en Zambie. Cette conférence a permis la mise au point d'un des documents les plus lucides et les plus complets qui aient jamais été publiés en Afrique : le Manifeste sur l'Afrique australe, qui, face à l'opinion mondiale, définit la position des Africains à l'égard de la politique raciste et colonialiste pratiquée sur notre continent et des gouvernements des minorités blanches.

44. Le Portugal doit s'adapter aux réalités contemporaines et comprendre que le moment viendra où les territoires africains placés sous sa domination accèderont à l'indépendance. La répression dont sont victimes les populations de ces territoires sera en dernière analyse aussi vaine que les ordres du roi Canut qui sommat les flots de se retirer.

45. Je voudrais rappeler en conclusion que les mesures militaires préméditées prises par le Portugal contre les pays africains nous causent la plus vive inquiétude; ma délégation demande une fois de plus que ces mesures soient condamnées énergiquement et que le Conseil de sécurité prenne les dispositions voulues pour mettre fin aux actes de guerre commis contre le peuple africain par une puissance européenne étrangère.

46. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Libéria de sa déclaration, et en particulier des compliments fraternels qu'il a bien voulu m'adresser. Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

47. *M. BENHIMA (Maroc)* : Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à vous-même, Monsieur le Président, et à l'ensemble du Conseil toute notre gratitude pour nous avoir donné la possibilité de prendre part à ce débat.

48. Notre délégation intervient, d'abord au nom de l'obligation morale que nous avons, au sein des Nations Unies, de manifester notre solidarité à l'égard d'un pays victime d'une agression comme celle qui fait l'objet de l'examen auquel se livre en ce moment le Conseil; nous le faisons également — et je tiens à le dire — dans un esprit de solidarité particulière avec le Gouvernement et le peuple sénégalais, étant donné les liens séculaires de spéciale amitié qui nous attachent à eux et également eu égard au caractère juridique dans lequel nous avons récemment défini nos rapports par la signature d'un traité d'amitié, de solidarité et de coopération.

49. Cette question a déjà été examinée à plusieurs reprises devant le Conseil, et la délégation marocaine, quand elle

² *Ibid.*, dix-septième session, Séances plénières, 1132ème séance, par. 36.

avait le privilège de siéger comme membre du Conseil, s'était attachée à dire dès lors tout le danger d'une telle agression et du risque de la multiplication d'incidents de ce genre. Avec la délégation du Ghana, nous nous étions efforcés, dans l'élaboration de la résolution 178 (1963) de rendre justice au Sénégal et, avec autant de force, d'essayer d'introduire dans cette résolution le souci du Conseil de trouver les mesures pouvant éviter à l'avenir la répétition de tels incidents. Cette préoccupation répondait chez nous à un double souci : celui de prémunir, bien entendu, l'intérêt du Sénégal à l'avenir, et celui d'éviter au Portugal, qui a déjà un contentieux avec les peuples du territoire sous son administration, l'aggravation de son cas au sein des Nations Unies par la multiplication d'incidents et de crises avec ceux qu'il continue de vouloir appeler ses voisins africains.

50. Malheureusement, il s'avère qu'au cours des six dernières années ni la résolution du Conseil de sécurité ni les discours parfois les plus amicaux à l'égard du Portugal n'ont réussi à prévenir de tels incidents. L'année 1969 a été particulièrement pénible et coûteuse pour le peuple sénégalais. Vous-même, Monsieur le Président, en qualité de représentant permanent de la Zambie, avez déposé une plainte cet été contre le Portugal; et nous nous souvenons des protestations du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie. Nous avons aujourd'hui la plainte de la Guinée; nous connaissons les protestations du Gouvernement du Congo (Kinshasa) et du Congo (Brazzaville); et nous sommes en face d'une dimension nouvelle du fait que le Portugal continue à occuper des territoires africains.

51. Ce matin, je veux plutôt dire hier après-midi, comme dans d'autres circonstances, la délégation portugaise a essayé d'exprimer la surprise que le Sénégal, au lieu de s'adresser au Conseil de sécurité, n'ait pas d'abord recouru aux méthodes classiques d'intervention bilatérale ou d'intermédiaires. Nous donnons essentiellement la priorité, dans des incidents de ce genre, aux contacts directs pour essayer d'exprimer des excuses, d'offrir des dédommagements et, surtout, de donner des assurances quant à l'absence de répétition de tels incidents. Le Portugal aurait pu se réclamer à bon droit de l'usage d'une telle procédure si, depuis 1961, il n'avait pas négligé les procédures correspondantes du respect mutuel des voisins et du respect de la loi internationale, et le Sénégal ne peut, comme les autres pays africains, s'arrêter à des considérations d'orthodoxie et de procédure quand un pays occupant des territoires voisins étend, de façon pratiquement impunie, son action par une agression contre l'espace aérien ou les territoires de ces pays voisins.

52. Je voudrais insister sur cette notion que le Portugal invoque en Afrique l'idée de voisinage. En Afrique, le Portugal n'est pas voisin du Sénégal de la même manière qu'il l'est de l'Espagne. La notion de voisinage ne suppose pas seulement la mitoyenneté géographique; elle a également un côté qui implique d'excellentes relations, un respect mutuel. Or, ce fait et cet élément fondamental du voisinage n'existent pas pour le Portugal en territoire africain, et quand il se réclame de ce voisinage géographique, il ne l'invoque malheureusement qu'à l'occasion d'incidents survenus dans tous les coins de l'Afrique, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, au cours des dernières années, au Conseil de sécurité.

53. Le Sénégal vient de déposer devant le Conseil une plainte dans laquelle il a exposé de nouveau qu'à bout de patience, et en prenant toutes les précautions nécessaires, il ne peut éluder ses responsabilités de voisin du véritable peuple de la Guinée. A ce titre, le Sénégal a des obligations précises. Lorsque des populations fuient un territoire sous la pression de l'occupant, le premier devoir du voisin est de lui ouvrir la porte pour le secourir.

54. Le Sénégal n'intervient pas directement dans un conflit avec le Portugal, mais les obligations qui découlent de ses devoirs de voisinage avec le peuple de Guinée, et ses obligations de Membre de l'Organisation des Nations Unies, ayant voté des résolutions pertinentes à l'égard du Portugal, lui créent le devoir moral de soutenir l'action et la lutte de ce peuple. Il ne peut devenir la victime d'un pays qui rejette les principes de la Charte et qui ne veut qu'opposer la Charte aux pays africains qui soutiennent la lutte des peuples colonisés, charte que ces pays africains, eux, respectent.

55. Si nous ouvrons la voie à ce phénomène de droit de poursuite, nous verrons que dans le monde entier un nombre limité de pays en proie à un conflit dans telle ou telle région pourraient étendre le conflit à l'ensemble du monde. Malheureusement, les foyers de conflit armé existent un peu partout sur les continents et nous constatons qu'ici ou là l'agresseur, l'occupant exerce un droit de poursuite qu'il n'a pas parce qu'il sait que légalement il n'existe pas et étend le conflit à des pays voisins. Je veux me référer à ce qui se passe en Extrême-Orient ou au Moyen-Orient où chaque matin nous voyons des pays devenir victimes d'agression du seul fait que, sous la pression des faits, ils ont ouvert la frontière à des peuples qui s'exilent ou à des peuples qui fuient les moyens militaires qui dépassent leurs possibilités de défense. Peut-être que l'impunité dont certaines puissances ont bénéficié ces dernières années, à ce sujet, a-t-elle donné au Portugal la certitude que son cas rencontrerait ici la même indulgence ou la même indifférence.

56. Et au-delà du conflit avec le Sénégal, dans les circonstances actuelles, le Conseil, à notre avis, ne doit pas perdre de vue cette sorte d'habitude qui s'installe dans les régions en proie à des conflits, de permettre tacitement à l'occupant et à l'agresseur d'étendre impunément le conflit sous le prétexte de réprimer les mouvements de résistance ou de contrôler des populations qui cherchent à se soustraire au régime qu'il applique au peuple opprimé.

57. Et à cette occasion, je voudrais dire à propos du Portugal qu'il nous paraît illogique d'espérer que ses alliés de l'OTAN, qui appuient son potentiel militaire, puissent lui accorder leur appui au sein de l'alliance et venir le condamner ici. Et nous leur lançons un appel pour qu'ils fassent bien la différence entre les objectifs défensifs de leur alliance et les obligations de la Charte et qu'en conséquence leur attitude reflète la différence indispensable qui existe entre leurs responsabilités à l'intérieur de l'alliance et leurs responsabilités à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies. Ce phénomène est assez vital politiquement parce que beaucoup d'orateurs ont rappelé quels sont les moyens du Portugal, se sont demandé s'il pouvait compter sur lui-même pour mener une guerre coloniale coûteuse, pé-

nible pour son peuple à bien des égards, ont mentionné le fait qu'il a l'air de renforcer régulièrement son potentiel pour la continuer indéfiniment. Il y a dans cette contradiction un élément sur lequel il faudrait que le Conseil fasse, un jour, la lumière.

58. Je sais que, quand le Conseil est saisi à plusieurs reprises d'un même problème, l'ensemble de ses aspects a déjà été abordé, exposé et commenté et c'est pour cela que je m'en tiens à ce stade à exprimer notre solidarité totale avec le Sénégal, qui a demandé au Conseil d'examiner l'incident actuel non pas sur le plan des victimes et des dommages que certains pourraient qualifier d'insignifiants, mais pour le principe même qui est indépendant du nombre des victimes ou de l'étendue des dommages, parce qu'une agression est une agression, quelles que soient ses conséquences, et il ne faut pas seulement la mesurer au nombre de morts, de blessés et de villages détruits.

59. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je tiens maintenant à signaler au Conseil que nous venons de recevoir des lettres du Président de la délégation du Mali [S/9533] à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale et des représentants permanents de l'Arabie Saoudite, du Yémen et de la République arabe syrienne [S/9534, S/9535, S/9536], qui demandent à participer à la discussion relative à la question dont le Conseil est saisi. S'il n'y a pas d'objection, je propose, conformément à la pratique établie et au règlement intérieur du Conseil, d'inviter les représentants de ces pays à participer à la discussion, sans droit de vote. Je les invite donc à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand leur tour viendra de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. B. Kassé (Mali), M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) et M. M. S. Alattar (Yémen), occupent les sièges qui leur sont réservés.

60. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais] : Au moment où le Conseil de sécurité est de nouveau saisi des actes d'agression épouvantables commis par le Portugal, je ne peux m'empêcher de rappeler que, le 20 novembre 1969, M. Miranda, représentant du Portugal, a conclu son intervention à l'Assemblée générale par les paroles suivantes :

“... Le Portugal s'est toujours montré prêt à coopérer avec tous les Etats africains. Le réalisme et la sagesse politique montrent que la coopération constitue toujours l'attitude la plus positive dans la vie internationale. Rien ne saurait la remplacer.

“Nous croyons à la coopération. Nous voulons coopérer, nous tendons la main de l'amitié à tous les pays africains et nous espérons sincèrement qu'ils la saisiront³.”

C'est ainsi que le représentant du Portugal s'est exprimé le 20 novembre, alors que cinq jours plus tard l'armée portugaise bombardait le village de Samine. Cette main tendue, dont parlait le représentant du Portugal, a de nouveau servi à tuer ou à blesser grièvement des enfants, des

³ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1814ème séance, par. 108 et 109.

femmes et des vieillards africains "dangereux" d'un petit village sénégalais. Et ce n'est là que l'un des plus récents exemples d'une longue série d'actes criminels perpétrés par le Portugal.

61. Moins de cinq mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a dû condamner à plusieurs reprises, dans sa résolution 268 (1969), les actes d'agression armée que le Portugal a commis contre un autre pays souverain, le vôtre, Monsieur le Président, et qui ont fait des victimes parmi la population civile innocente.

62. Il est tragique de constater que, 10 ans après l'effondrement général du système colonial en Afrique, il existe encore un vestige de cet anachronisme et que tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour rechercher une solution pacifique à ce problème semblent aboutir à une impasse. Dans la déclaration que je viens de citer, le représentant du Portugal a osé dire que "le système portugais n'est pas et n'a jamais été un système colonial au sens moderne du terme"⁴. Il a cherché à plusieurs reprises à établir la notion tortueuse d'un Portugal d'Europe et d'outre-mer, agrémentant cette idée d'expressions telles qu'"Etat multicontinental", "long processus historique", etc. Mais nulle référence à 500 ans d'histoire ou aux premiers objectifs de l'expansion du christianisme ne peut camoufler le caractère strictement colonial au sens classique du terme de la présence portugaise en Afrique. Un volume entier d'axiomes philosophiques inventés ne peut justifier l'emprisonnement, la torture et l'exécution de combattants africains de la liberté en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), les sauvages attaques lancées par l'armée et l'aviation portugaises contre la Zambie ni les victimes et les blessés faits parmi la population civile innocente au Sénégal et en Guinée.

63. Les récents actes d'agression dont nous sommes saisis ne sont qu'un nouvel exemple de ce comportement colonialiste classique. Nous savons également très bien qu'en poursuivant cette politique colonialiste, le Portugal bénéficie du soutien politique, économique et militaire permanent de ses anciens ou nouveaux partenaires colonialistes en Europe et outre-mer. Ceux-ci partagent la responsabilité des atrocités et des actes criminels commis par leurs alliés. Sans l'appui moral et matériel de ses partenaires de l'OTAN, dont beaucoup sont depuis longtemps ses compagnons d'armes dans la domination coloniale, le Portugal serait incapable de maintenir en Afrique d'énormes forces militaires, armées jusqu'aux dents, pour préserver une prétendue "harmonie" dans les territoires qu'il qualifie de provinces d'outre-mer. Le Portugal prétend que cette importante présence militaire s'explique par la légitime défense. Nous connaissons bien cet argument; c'est celui qu'utilise Israël pour justifier les mesures sanglantes de répression dirigées contre la population civile arabe; c'est aussi celui qu'utilisent hypocritement au Viet-Nam les agresseurs qui traversent le Pacifique à cette fin.

64. Nous sommes toutefois d'accord sur un point avec le représentant du Portugal: il est vrai qu'il existe déjà, à l'Organisation des Nations Unies, une montagne de documents sur les différents aspects de la situation dans les colonies portugaises. Il existe également une montagne de

résolutions condamnant le Portugal pour ses violations de nombreux droits de l'homme, pour le maintien de la domination coloniale dans les territoires étrangers, pour la perpétration d'actes d'agression contre d'autres nations, pour les attaques dirigées contre des territoires étrangers qui ont fait des victimes et des blessés parmi des civils innocents, etc. Toutes ces résolutions ont été adoptées par divers organes de l'Organisation des Nations Unies à une écrasante majorité, sinon à l'unanimité, et, dans la plupart des cas, le Portugal a été le seul à s'y opposer. Cette attitude de presque tous les Membres de l'Organisation, de presque tous les pays du monde, démontre clairement que le système colonial, et même sa variante portugaise, si une telle variante est possible, est dépassé, barbare, cruel et inhumain, et que son maintien est en contradiction flagrante avec les normes contemporaines. Le colonialisme constitue en lui-même un processus continu d'agression contre les populations africaines. Ce système est condamné à disparaître soit par voie d'accord, soit par la force. Les colonies portugaises sont un vestige du passé, la honte du XX^{ème} siècle et un crime contre l'humanité. La République populaire hongroise a toujours condamné et condamnera toujours sans hésiter la politique et les pratiques colonialistes du Portugal, y compris ses actes sanguinaires d'agression contre les pays souverains d'Afrique. Nous n'hésiterons jamais à exprimer notre profonde inquiétude devant le refus honteux et constant du Portugal de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et nous insisterons toujours sur la responsabilité des Etats, qu'ils soient ou non membres de l'Organisation des Nations Unies, qui continuent à appuyer la politique colonialiste du Portugal. Nous continuerons également, dans la mesure de nos modestes moyens, à offrir notre aide aux mouvements de libération.

65. En résumé, le Portugal se présente devant cet organe mondial comme un criminel récidiviste de la communauté internationale, qui a été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation; il viole les droits de l'homme les plus essentiels; il maintient le système colonial — malgré les principes fondamentaux du droit international moderne — en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau); il interdit l'exercice du droit à l'autodétermination; il réprime par la force militaire, et de la manière la plus brutale, la résistance légitime des peuples contre sa domination illégale; il viole les frontières du Sénégal et d'autres pays souverains d'Afrique, commettant ainsi des actes d'agression; il assassine des civils dans cette région et il détruit leurs foyers et leurs biens.

66. Tous ces actes sont contraires à la Charte des Nations Unies; ils violent les règles les plus élémentaires du droit international moderne, contredisent les principes fondamentaux du comportement politique des nations civilisées et, dernière caractéristique qui n'est pas la moindre, ils lèsent gravement les intérêts bien compris du peuple portugais lui-même.

67. Que doit-on faire dans ces circonstances? De l'avis de la délégation hongroise, le Conseil de sécurité ne peut que condamner cet acte d'agression irresponsable et prémédité contre le Sénégal; condamner le Portugal pour son occupation de territoires et son oppression brutale de peuples se trouvant loin de ses frontières légitimes; et demander

⁴ *Ibid.*, par. 77.

instamment à tous les Etats intéressés de cesser de fournir au Portugal toute assistance militaire et économique, multilatérale ou bilatérale. Le Conseil de sécurité doit adopter à l'encontre du Portugal les mesures les plus vigoureuses, conformément à la Charte des Nations Unies. Enfin, tous les Etats doivent donner aux peuples victimes de la domination portugaise toute l'assistance nécessaire pour leur permettre de parvenir à l'indépendance.

68. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie Saoudite, notre distingué collègue M. Jamil Baroody, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à qui je donne la parole.

69. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*]: C'est un honneur pour moi que de prendre part sous votre présidence au débat sur la question actuellement à l'ordre du jour pour la simple raison que vous symbolisez ce qu'il y a de mieux dans l'Afrique moderne, qui est entrée sur la scène mondiale. En dehors de quelques enclaves qui restent sous le joug colonial, les libres fils de l'Afrique ont prouvé qu'ils étaient dignes de notre respect et de notre admiration.

70. Malheureusement, deux puissances coloniales sont encore fermement enracinées dans le continent africain : il s'agit de l'Afrique du Sud et du Portugal. Aujourd'hui nous examinons le cas de l'agression portugaise contre notre Etat frère, le Sénégal. Notre collègue portugais semble chercher à justifier l'agression des forces armées portugaises contre le Sénégal en prétendant que le Portugal a été provoqué à plusieurs reprises et n'avait d'autre choix que d'entreprendre une action punitive. Telle est la thèse de notre frère portugais — je l'appelle frère, et vous comprendrez plus tard pourquoi.

71. Je ne parlerai pas de cas précis d'agression, comme beaucoup d'entre nous sommes parfois portés à le faire, car je ne pense pas que nous arrivions ainsi à trouver la cause des troubles dont continue de souffrir l'Afrique. Ce serait agir comme un enfant qui dirait : il m'a frappé et je l'ai frappé; puis, quand j'ai eu une autre occasion de le frapper, je l'ai frappé et il m'a frappé. Ce n'est pas en nous en tenant strictement aux faits que nous résoudrons notre problème.

72. Je me bornerai à dire que les colonies sont un anachronisme à l'époque des Nations Unies. Les grandes puissances ne l'ont compris qu'après la seconde guerre mondiale, et elles ont été forcées de libérer les peuples qui vivaient sous leur joug. Malheureusement, il a fallu une seconde guerre mondiale pour qu'elles comprennent, et si Hitler et Mussolini n'ont aucun autre mérite, ils ont eu au moins celui de contribuer, bien involontairement du reste, à la libération de nombreux peuples d'Afrique et d'Asie. Certes, je me souviens encore de l'agression de Mussolini en Ethiopie et je n'ai pas besoin de rappeler l'agression perpétrée par Hitler sur le continent européen. Toutefois, sans la seconde guerre mondiale, il n'y aurait pas eu cette accélération des mouvements de libération en Afrique et en Asie.

73. Mais pourquoi les grandes puissances — les puissances métropolitaines — ont-elles libéré les peuples soumis à leur

domination ? Pour des raisons d'ordre strictement économique. Elles avaient toujours des armées, même après la guerre, mais elles ont compris qu'elles deviendraient totalement insolubles, qu'elles feraient faillite si elles gardaient leurs colonies. Et voilà qu'au moment où nous allons célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, notre ami le Portugal, une petite puissance, semble ne pas vouloir tirer les leçons de l'histoire.

74. Après la guerre, il a fallu des dirigeants éclairés chez les Britanniques, les Français et les Hollandais pour accorder la liberté aux colonies; ils ne l'ont pas toujours fait par obligation, mais en raison de facteurs économiques; or, il me semble que le Portugal, qui, à mon avis, avait pourtant un meilleur passé que les grandes puissances, continue à ne pas comprendre ce qu'il faut faire. Son aveuglement est d'autant plus regrettable que même son voisin, l'Espagne, a volontairement accordé la liberté à certaines parties de l'Afrique, et nous félicitons l'Espagne de la sagacité et de la sagesse politique dont elle a fait preuve à cet égard.

75. L'Afrique n'est pas endormie; son malaise est grand à cause du cancer qui ronge ses entrailles. Si vous regardez la carte, vous voyez que les possessions portugaises sont à l'intérieur du continent africain. En disant "cancer", je n'ai pas voulu employer une figure de style, car je dois dire que les Portugais sont différents de certains peuples nordiques qui ont dominé certaines parties de l'Afrique. Je ne devrais pas dire "nordique", car cela pourrait faire penser à la Suède, mais plutôt les peuples "du Nord"; la Suède, le Danemark et la Finlande sont des pays nordiques.

76. Le Portugal est un pays méditerranéen, bien que sa côte soit essentiellement atlantique. Mais il a été très influencé par l'Espagne, qui est un pays méditerranéen et appartient à la culture méditerranéenne. Je ne mettrai pas le Portugal dans la même catégorie que les pays qui ont possédé de grands empires, en commençant par les îles Britanniques de l'autre côté de la Manche, les Pays-Bas ou même la France. La culture méditerranéenne est une culture humaniste, qu'il s'agisse de la Méditerranée orientale ou de la Méditerranée occidentale. Si nous regardons les pays qui entourent la Méditerranée, nous voyons combien l'humanité a bénéficié de la culture méditerranéenne. Nous ne pouvons pas oublier Magellan, le grand explorateur; je ne vais pas énumérer les cartographes et autres Portugais illustres.

77. Mais, surtout, les Portugais n'ont jamais été racistes. Nous savons que dans leurs colonies — et je l'ai vérifié auprès de ceux qui viennent de ces colonies et qui sont contre le Portugal — il existe une société multiraciale. Ils s'assimilent à la population, comme le font les Arabes. Vous allez dire que "je chante les louanges des Arabes". Il y a des Arabes de toutes les couleurs et de toutes les origines ethniques. Nos frères soudanais sont noirs, mais ce sont des Arabes. Nous avons occupé l'Espagne pendant 800 ans, et je suis sûr que l'Espagne et le Portugal doivent beaucoup à la culture et à la civilisation arabes. Mais, à un moment donné, la majorité de la péninsule Ibérique n'a pas voulu être dominée par les Arabes et les Arabes ont été chassés d'Espagne. Pourquoi ? Parce que le peuple en a décidé autrement, quand Isabelle et Ferdinand régnaient sur

l'Espagne. Si le peuple avait choisi la domination arabe, nous serions encore dans la péninsule Ibérique. Mais nous n'y sommes pas parce que le peuple ne voulait plus que les Arabes dominent l'Espagne. De même, nous voyons maintenant que les peuples des colonies portugaises ne veulent pas être dominés par le Portugal. Etes-vous meilleurs que nous ne l'étions en Espagne ? Nous avons quitté la péninsule Ibérique. Nous avons de la sympathie pour vous, mais n'allez pas trop loin : j'en serais navré pour vous car vous n'avez pas les moyens de faire face à la lutte menée par ces peuples – je dis “peuples”, car le minuscule Portugal a plusieurs colonies en Afrique.

78. Je ne saurais mieux faire que de rappeler la déclaration que mon frère, Mohamed Yazid, représentant de l'Algérie, a faite l'autre jour au sujet des mouvements de libération. Il ne relatait pas ce qu'il avait lu dans les livres. Mohamed Yazid est de ceux qui ont lutté pour soustraire leur patrie à la domination d'une puissance métropolitaine qui, à un moment donné, estimait – comme le fait maintenant mon ami du Portugal – que l'Algérie était un département français, comme si elle se trouvait de l'autre côté de la Seine. Mais l'Algérie fait partie du continent africain. Et je me rappelle que, quand je l'ai rencontré pour la première fois à Paris, M. Mohamed Yazid avait 22 ans; il était membre de la délégation algérienne et plaidait la cause de son pays sans rancœur ni haine pour les Français. Mais lui-même et ses amis n'avaient d'autre choix que de lutter. Ils ont essayé de raisonner avec les Français – et les Français sont connus pour leurs idées libérales. Après tout, la Révolution française a donné la liberté à l'Europe; avant, c'était le féodalisme. C'est ce que lui-même et ses collègues ont fait observer.

79. Mais pourquoi parler de l'Algérie, dira-t-on. Parce que c'est moi qui, en 1954, ai eu à soumettre la question pour inscription à l'ordre du jour des Nations Unies. Il a fallu un honnête de l'envergure de De Gaulle – que Dieu le garde et puissent les Français acquérir plus de sagesse par son exemple – pour accorder la liberté à l'Algérie. Il a compris que la France allait à la faillite. Vous vous demandez comment je le sais. Ne croyez pas que je ne me sois occupé de la question de l'Algérie qu'ici, aux Nations Unies. Je voyageais constamment et je parlais avec les Français, bien que nous ayons rompu les relations avec eux. J'ai eu plusieurs entretiens avec mon ami Georges-Picot – dans son club – parce qu'il ne voulait pas qu'on le voie parler de cette question avec moi; on lui aurait demandé ce qu'il faisait avec Baroody, alors que nos deux pays avaient rompu les relations diplomatiques. Une fois, je lui ai posé cette simple question : “Croyez-vous que vous puissiez gagner la guerre avec vos 450 000 hommes ?” C'était un fonctionnaire des Nations Unies; il était Sous-Secrétaire aux affaires sociales. Nous parlions affaires, comme on dit. Il m'a dit : “Pour être franc avec vous, nous ne pourrions peut-être pas la gagner, mais ce n'est pas sur le plan militaire que nous la perdrons.” J'ai ajouté : “Est-ce sur le plan économique ?” “Bien sûr”, a-t-il répondu. “Qui pourrait résoudre ce problème ?”, lui ai-je demandé; il m'a dit : “Peut-être M. Pinay...”, et j'ai dit : “Pourquoi M. Pinay ?” “Parce que c'est un économiste”, a-t-il répliqué, “et il sait que nous courons à la faillite.” “Et quelle est l'autre personne qui pourrait résoudre ce problème ?”, ai-je poursuivi. “Le général de Gaulle”, m'a-t-il répondu. Voilà

un Français qui était honnête; il était en guerre avec les Algériens mais c'était un sage; il était alors plus âgé que je ne le suis maintenant; il avait 70 ans environ. Et pourtant il admettait que la lutte était vaine.

80. C'est pourquoi je vous dis de tirer les leçons de l'histoire, mes frères; rien d'autre. Vous êtes un bon peuple. C'est votre gouvernement qui a commis l'erreur de poursuivre cette lutte contre la volonté des peuples qui vivent dans les “départements” portugais qui sont, en fait, des colonies. Il y a un millier de miles entre le Portugal et ses possessions.

81. Pourquoi Baroody parle-t-il de la question en général et non pas de la question précise soumise par notre frère du Sénégal ? C'est qu'il pourrait y avoir beaucoup d'incidents avant que vous ne soyez finalement battus – comme l'ont été beaucoup d'autres plus forts et plus riches. Nous ne voulons pas voir des Portugais innocents et des Africains innocents sacrifiés dans cette guerre.

82. Il ne s'agit plus que d'une question de temps avant que non seulement les peuples de vos colonies, mais aussi les autres peuples d'Afrique ne se soulèvent contre vous, et non pas seulement ceux des pays limitrophes de vos colonies, mais encore les peuples africains au nord et au sud – à l'exception bien entendu de l'Afrique du Sud –, à l'est et à l'ouest. Ces peuples sont résolus et veilleront à ce que tôt ou tard vous soyez expulsés du continent africain tout comme l'ont été d'autres puissances métropolitaines.

83. Que faire ? Allons-nous revenir devant le Conseil avec un autre cas d'agression ? Vous dites qu'il y a eu provocation et que vous avez agi par représailles. Vous avez parfaitement le droit de dire cela au nom de votre gouvernement. Mais le fait n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un mouvement de libération.

84. Je vais maintenant vous soumettre un autre sujet de réflexion. Il ne s'agit pas d'une idée, mais d'un fait réel. Je me tourne à nouveau vers notre frère Mohamed Yazid, le représentant de l'Algérie. Il a peut-être oublié la question que je lui avais posée lorsque je m'occupais de la question algérienne ici, en Europe et au Moyen-Orient; je lui avais posé cette question discrètement et sans verbiage; nous parlons trop au sein de ce conseil. Je lui avais dit : “Mohamed, de combien de troupes disposez-vous en Algérie ? Quels sont vos effectifs ?” Il avait répondu : “Tout Algérien est un soldat. Nous n'avons pas d'armée régulière.” Il l'a oublié, mais je le lui rappelle. J'ai ajouté : “Mais quel est le nombre de ceux qui participent au conflit ?” Et il m'a répondu à ce moment-là (je ne me souviens pas exactement quand cela se passait; c'était en 1957 ou en 1958) : “Peut-être 15 000 ou 18 000”. J'ai dit : “Mais Seigneur ! Que pouvez-vous faire alors contre 450 000 hommes ?” Il a répondu : “Nous frappons et nous disparaissions et nous choisissons bien l'endroit. Nous ne menons pas de bataille rangée contre ces forces armées.” De nos jours, c'est ce que l'on appelle la guérilla ou les mouvements de libération. Qu'on l'appelle comme on veut. Ils frappent et disparaissent. Ils font des choses qu'une armée régulière ne peut pas faire.

85. Nous voyons ce qui se passe en Extrême-Orient. Le Vietcong, ces vietcongs dont on dit tant de mal, qui

sont-ils ? Viennent-ils d'Europe ou du continent américain ? La puissance des Etats-Unis ne peut en venir à bout à moins, bien entendu, d'employer la bombe atomique. C'est alors que les Chinois entreraient en guerre. Et alors à la grâce de Dieu, car on verrait à ce moment-là des bombes atomiques exploser à droite et à gauche et ce serait notre fin à tous, à vous et à moi, à cause des retombées radioactives. Les Russes sont assez intelligents pour ne pas s'être mêlés de cette affaire, mais ils pourraient bien s'y laisser entraîner, qui sait ? Bien sûr, notre ami l'ambassadeur Malik est un homme plein d'humanité, qui ne voudrait voir périr personne; mais cela ne dépend pas de lui. Nous serions tous mêlés au conflit. Et pourquoi faudrait-il que tout cela arrive à cause du Portugal, pays sympathique, pays dont le peuple aime chanter et vivre en paix ? Ce sont les cliques de votre pays — car il y a aussi des cliques dans les petits pays, il faut le dire pour être juste envers les grandes puissances — et ce sont les industriels des grandes nations qui ont intérêt à ce qu'il y ait des guerres. Ils veulent se remplir les poches; leur patriotisme est au fond de leurs poches. Il ne s'agit pas seulement de votre pays mais de tous les pays qui recherchent la guerre; ce sont ceux qui vendent les armes qui en tirent profit.

86. Mais pourquoi parler du Viet-Nam ? Inutile d'aller aussi loin. Dans ma propre région, depuis 20 ans, les réfugiés palestiniens vivent avec 4 cents par jour. Un Etat usurpateur a été créé traîtreusement par les Nations Unies que l'on a poussées à le faire, comptant qu'en 20 ans ces réfugiés finiraient par oublier leur patrie puis par mourir. Mais la nouvelle génération de réfugiés a ses propres idées. L'Etat usurpateur qualifie ces jeunes de terroristes; nous disons que ce sont des combattants de la liberté. Peu importe du reste le nom qu'on leur donne; ainsi que l'a dit le poète, la rose, sous tout autre nom, aurait le même parfum. Ce n'est pas le nom qui compte; ce sont les actes. Les pays arabes eux-mêmes n'osent pas arrêter les commandos palestiniens, comme on les appelle parfois.

87. Le Portugal n'a-t-il pas d'enseignements à tirer de l'histoire ? J'ai parlé de l'histoire ancienne; je parle à présent de l'histoire contemporaine. J'ai fait allusion aux guérilleros arabes et vietcongs, ou aux terroristes comme d'autres les appellent. Nous aimons bien le Portugal et nous ne voudrions pas qu'il ait à pâtir des événements. J'espère que mes paroles ne seront pas mal interprétées, car le Portugal a montré qu'il était un pays d'Europe où l'on ne pratiquait pas la discrimination raciale; nous le savons et c'est tout à son honneur. Je pourrais continuer et entrer davantage dans le détail, mais je crois que tout le monde a saisi l'essentiel de ce que je voulais dire. Y a-t-il une solution ? Nous nous réunissons et nous discutons de ces questions jour après jour; la liste des incidents est interminable. Aujourd'hui, le Portugal dément ce qu'ont dit nos frères sénégalais; demain, il démentira les affirmations d'un autre Etat africain qui enverra une plainte contre lui. Mais il y a cependant une solution.

88. Mes collègues et moi-même connaissons bon nombre de ceux qui luttent contre le Portugal. Ils viennent ici et certains d'entre eux présentent des pétitions à l'Assemblée générale. J'ai l'occasion de leur parler; ce sont des hommes sensés, tout comme le représentant du Portugal ici présent est un homme sensé; mais ils reçoivent des instructions de

leur gouvernement. Il y a au Portugal beaucoup de gens raisonnables. Pourquoi le Portugal ne préparerait-il pas le terrain pour la création d'un commonwealth, jusqu'au jour où il pourrait demander à ces peuples : "Voulez-vous que nous restions ? Vous pouvez organiser un plébiscite." Je peux donner au représentant du Portugal l'assurance que ce faisant son pays n'irait pas à la faillite; bien au contraire, il retirerait plus d'avantages de ses anciennes possessions. Devons-nous nous laisser paralyser par le carcan des instructions qui ne mènent à rien ? Je me suis entretenu avec un grand nombre de mes collègues au sein de ce conseil. Ils sont parfois d'accord avec moi sur différents points, mais ils me disent qu'ils ont des instructions. Pourquoi sommes-nous ici ? Nous devrions éclairer nos propres gouvernements en tant qu'Etats Membres oeuvrant pour la paix; et la paix ne peut régner tant que des peuples seront exterminés, en Afrique ou ailleurs, au Moyen-Orient ou en Extrême-Orient. Le facteur temps est essentiel, car plus on attend, plus la situation s'aggrave et plus le sang coule. J'ai le droit à mon âge de dire que je suis vraiment très inquiet car si nous, les Etats Membres, ne respectons pas les dispositions de la Charte — et c'est bien comme des dispositions qu'il faut les considérer et non pas seulement comme des principes —, nous sommes perdus et nous n'arriverons à rien.

89. Mais il se fait tard et je me réserve de reprendre la parole si un projet de résolution est présenté ou si j'en vois pour toute autre raison la nécessité, espérant sincèrement que je n'aurai pas à le faire, car je ne suis pas un ministre du culte, bien qu'il y en ait quelques-uns ici aux Nations Unies, et je ne prêche pas un sermon. Je parle en me fondant sur mon humble expérience car, dans ma jeunesse, j'étais nationaliste; je sais donc ce que le nationalisme implique. Nul ne peut imposer silence à un peuple qui réclame l'indépendance, et le Portugal, qui a incontestablement un passé glorieux et des hommes illustres, devrait se rendre à l'évidence au lieu de s'obstiner à rechercher coûte que coûte les moyens de maintenir les Africains sous sa domination. Je voudrais m'excuser auprès de vous, Monsieur le Président, et auprès de mes collègues, d'avoir parlé de façon peu orthodoxe, mais nous ne pouvons nous en tenir sans cesse aux phrases stéréotypées.

90. Il faut aborder les problèmes d'une façon nouvelle. Il nous faut attaquer le serpent du colonialisme, non pas en lui coupant la queue, mais en lui tranchant la tête. On peut couper court à un débat, mais on ne peut tuer le serpent en lui coupant la queue. La question qui nous occupe relève strictement du colonialisme et les Sud-Africains ont bien de la chance de ne pas avoir de plainte déposée contre eux aujourd'hui. Car j'en dirais encore bien davantage; mais je m'en tiendrai là pour le moment en vous remerciant, Monsieur le Président, de votre amabilité et en remerciant mes collègues de la patience dont ils ont fait preuve en m'écoutant.

91. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard. Je le remercie également très chaleureusement d'avoir introduit dans nos débats une note d'humour comme il a déjà eu l'occasion de le dire lui-même par le passé.

92. Je viens de recevoir du représentant permanent de la République arabe unie une lettre [S/9538] par laquelle il exprime le voeu d'être invité à participer à la discussion du Conseil sur la question dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai en temps opportun le représentant de la République arabe unie à participer à nos débats sans droit de vote.

Il en est ainsi décidé.

93. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Y a-t-il un représentant qui désire prendre la parole ? Puisqu'il n'y a aucune demande, je vais lever la séance. Conformément aux vues exprimées au cours de consultations officielles, la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question est fixée au lundi 8 décembre 1969, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 heures.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
